Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle via la culture de la patate douce dans les comtés de Turkana et de Samburu au Kenya

Présentation du projet

LE PROJET EN CHIFFRES

Localisation : Nalingangor et Ngilai (comté de Samburu) Loima et Turkana Central (comté de Turkana), Kenya
Durée du projet : 1 an
Objectif du projet : Améliorer la résilience et l'état nutritionnel des enfants et de leurs familles dans les comtés de Turkana et de Samburu
Bénéficiaires : 1 977 enfants des 10 centres de développement de la petite enfance ciblés
Budget : 18 875€

La nutrition

La santé

www.unenfantparlamain.org

Pourquoi ce projet ?

Le comté de Turkana est le deuxième plus grand des 47 comtés de la République du Kenya. Il est aussi considéré comme le plus pauvre. Il se situe dans la partie nord-ouest du Kenya, tout comme le comté de Samburu. Ces deux comtés, situés en bordure du lac Turkana, connaissent un climat aride. Les périodes sèches sont entrecoupées par deux saisons de pluie durant l'année, où les précipitations violentes entraînent des inondations abondantes. Les températures élevées favorisent l'évapotranspiration, qui entraîne des dépôts de sel dans le sol et un bouchage à la surface. En conséquence, seulement 30% du sol des comtés peut être considéré comme fertile et adapté à la production agricole. Ces conditions climatiques extrêmes rendent difficiles la survie et la subsistance des familles. Il en résulte que **les communautés font face à une situation nutritionnelle préoccupante**. On enregistre en effet des taux de malnutrition aigüe sévère[1] de 30,3%, bien au-delà du seuil d'urgence posé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est de 15%[2]. La pénurie persistante de nourriture dans les comtés de Turkana et de Samburu entraîne particulièrement une **détérioration considérable de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et allaitantes**.

La rareté de l'eau et des pâturages, la faible productivité agricole, l'accès limité aux marchés pour l'achat d'intrants agricoles et de denrées alimentaires (situés à de longues distances de marche) sont des défis majeurs pour les habitants, qui vivent essentiellement de pastoralisme (élevage en pâturages naturels) et de pêche (activité associée au lac Turkana). Certains membres de la communauté ont accès à des terres qu'ils peuvent cultiver, mais n'ont pas la capacité de cultiver de manière productive. Dans le comté de Turkana, **près de 92% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté**, gagnant moins de 2 USD par jour[3]. Très peu d'habitants gagnent un revenu suffisant pour assurer la sécurité alimentaire des ménages tout au long de l'année, et l'achat de nourriture à crédit est devenu une pratique ordinaire.

Ces dernières années, de nombreuses interventions humanitaires ont été menées au bénéfice des communautés locales. L'approvisionnement en denrées alimentaires, en semences ou en outils leur a été profitable, mais les communautés n'ont pas été en mesure de se protéger contre les chocs induits par le climat et sont restées vulnérables, par manque d'investissement dans des moyens de subsistance alternatifs robustes et durables. Pour réduire cette insécurité alimentaire, il apparaît désormais **essentiel de renforcer les systèmes de production alimentaire durable**.

[1] La malnutrition aiguë sévère est la forme la plus visible et la plus extrême de la dénutrition. Les enfants en souffrant ont un poids très faible pour leur taille et manifestent une sévère émaciation musculaire.
[2] Normes de croissance OMS et identification de la malnutrition aiguë sévère chez l'enfant : Déclaration conjointe de l'OMS et de l'UNICEF https://www.who.int/nutrition/publications/severemalnutrition/9789241598163/fr/
[3] Commission on Revenue Allocation (CRA) https://www.crakenya.org/
[4] Organisation mondiale de la Santé. Cibles mondiales de nutrition 2025. Pour améliorer la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant https://www.who.int/nutrition/publications/CIP_document/fr/

C’est dans ce contexte que ChildFund Kenya, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) et différentes organisations locales, déploie ses efforts dans des projets de sécurité alimentaire depuis plusieurs années. Grâce à un projet qu’il a mis en œuvre à Emali, ville située dans le comté de Makueni au sud du pays, également frappée par la sécheresse, ChildFund Kenya a constaté les **bienfaits de la production de patates douces à chair orange** (2013-2017). Malgré la rudesse des conditions climatiques, de bons rendements peuvent être obtenus et la consommation de patates douces a un véritable potentiel de réduction de la carence en vitamine A. En effet, les variétés de patate douce à chair orange fournissent du carotène, un précurseur de la vitamine A, qui réduit la carence observée chez les enfants et les mères allaitantes[4]. De plus, il est reconnu que la patate douce, septième aliment de base le plus important au monde, produit plus d'énergie comestible par hectare et par jour que le blé, le manioc ou le riz. La récolte est consommée sous forme de racines fraîches ou de feuilles, mais peut aussi être transformée en aliments pour animaux, en amidon, en farine, en bonbons et en alcool. Contrairement aux céréales, la patate douce est récoltée toute l’année, et sa culture tolère des températures élevées, des sols à faible fertilité, et des zones à faible pluviométrie annuelle. Le présent projet vise à étendre le succès du projet mené à Emali dans les comtés de Turkana et de Samburu.

Quels sont les enjeux du projet ?

Ce projet d'une durée totale de 3 ans, vise à doter les communautés des comtés de Turkana et de Samburu des compétences et des outils nécessaires pour la culture de la patate douce à chair orange, réputée pour sa qualité nutritive, afin que les enfants et les familles puissent être en meilleure santé et en mesure de subvenir à leurs propres besoins.

Plus spécifiquement, UEPLM souhaite contribuer à créer, durant la première et la deuxième année du projet, **10 jardins potagers irrigués pour la culture de la patate douce** au sein de 10 centres de développement de la petite enfance [5] situés dans le nord du comté de Samburu et dans le centre du comté de Turkana.

[4] Organisation mondiale de la Santé. Cibles mondiales de nutrition 2025. Pour améliorer la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant https://www.who.int/nutrition/publications/CIP_document/fr/

[5] Les centres de développement de la petite enfance (CDE) offrent des services de santé et de nutrition aux enfants en bas-âge ainsi qu'aux femmes enceintes ou allaitantes.

Qui sont les bénéficiaires ?

Les bénéficiaires de ce projet sont les 1 977 enfants des 10 centres de développement de la petite enfance.

Nom du Centre de développement de la petite enfance (CDE)	Sous-comté	Nombre d'enfants			Année de création
		Garçons	Filles	Total	
Nalingangor CDE	Samburu North	75	75	**150**	2002
Bendera CDE	Samburu North	88	98	**186**	2001
Ngilai CDE	Samburu North	134	120	**254**	2000
Allamano CDE	Samburu North	66	55	**121**	2002
Nakemukian /Nadapal CDE	Loima	56	60	**116**	2013
Kooliyoro CDE	Loima	75	41	**116**	2017
Kalemunyang CDE	Loima	218	203	**421**	2012
Naurenpuu CDE	Turkana Central	42	62	**104**	1987
Kakwanyang CDE	Turkana Central	127	131	**258**	2000
Naotin CDE	Turkana Central	116	135	**251**	1989
Total		997	980	**1 977**	

Comment se déroulera le projet ?

Afin de créer 10 jardins potagers irrigués pour la culture de la patate douce :

- ChildFund Kenya identifiera, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, les **terres propices à l'implantation des jardins potagers irrigués au sein des centres de développement de la petite enfance** choisis pour le projet. Ces 10 CDE, accueillant des enfants souffrant de malnutrition, ont tous la particularité d'être affiliés à une école primaire.

- Chaque terrain sera **mesuré, entièrement clôturé et labouré** (hersage). UEPLM financera la totalité des travaux.

- Les 10 CDE sélectionnés seront fournis avec des **filets d'ombrage écologiques** destinés à la production de patates douces. Ces derniers seront équipés de lignes d'égouttement. UEPLM en financera 2.

- Situés dans des zones arides et semi-arides sujettes à la sécheresse, certains centres ne possèdent pas de source d'eau permanente (c'est le cas de 8 d'entre eux). Pour y pallier et **garantir l'irrigation de la culture de patates douces**, seront installés 8 forages, dotés de modules solaires photovoltaïques pour le pompage mécanique de l'eau. UEPLM contribuera à l'achat de 2 panneaux solaires photovoltaïques.

Quels seront les résultats ?

- La découverte et le développement par les communautés d'une nouvelle variété de tubercule riche en nutriments.
- La diminution de la malnutrition et de la carence en vitamine A dont souffrent les enfants et les personnes vulnérables au sein de la communauté. A terme, il est prévu que l'apport nutritionnel de la patate douce remplace les comprimés cliniques que les enfants reçoivent actuellement dans les CDE.
- Le développement et la construction d'une solide culture de la consommation de la patate douce : les enfants maintiennent une consommation continue de la patate douce et de ses feuilles tant à l'école que dans leurs maisons respectives.
- Les populations sont davantage en mesure de subvenir à leurs propres besoins grâce aux récoltes qui s'étalent tout au long de l'année.

Ce projet d'accès à la sécurité alimentaire répond entièrement au **principe de protection de l'enfance** que s'efforce de mettre en œuvre Un Enfant par la Main. La protection de l'enfance est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité **l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits les plus fondamentaux**. Ainsi, l'activité proposée répond à l'un des quatre principes fondamentaux de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989 : **le droit à la vie, à la survie et au développement**. L'enfant a un droit inhérent à la vie et l'Etat doit assurer du mieux possible sa survie et son développement, afin qu'il puisse contribuer à une société pacifique et tolérante. Le développement de l'enfant dans ce contexte couvre une grande variété d'aspects, parmi lesquels le développement physique, mental, culturel, spirituel, moral et social. Le présent projet a pour but de **couvrir les besoins élémentaires de l'enfant en matière de santé et de nutrition**, répondant à l'article 24 de la Convention qui stipule plus précisément que le principe de survie de l'enfant implique de « Lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre de soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable ». Ainsi, le projet prend en compte les besoins fondamentaux de l'enfant, soutient son développement physique et préserve sa santé.

Ce projet contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD)[1], en particulier l'ODD n°2 : Améliorer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Il répond en particulier aux cibles suivantes :

2.1 « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ».

2.2 « D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ».

2.4 « D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ».

[1] Les ODD sont dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et rassemblés dans l'Agenda 2030 adopté par l'ONU en septembre 2015.

Un projet dans la durée

La pérennité de ce projet sera assurée à plusieurs niveaux :

- Le projet favorise l'autosuffisance en introduisant des pratiques innovantes qui procurent de multiples avantages aux communautés.

- Les communautés pourront développer et construire un mode de vie durable en se reliant aux marchés locaux, en s'intégrant dans les chaînes d'approvisionnement, afin de pouvoir se procurer elles-mêmes des denrées alimentaires et des intrants agricoles.

- La création des jardins potagers est une activité qui s'inscrit dans le cadre d'un programme mené sur 3 ans par ChildFund Kenya. D'autres activités complémentaires (non financées par UEPLM), seront donc menées afin de promouvoir l'adoption de la patate douce et d'améliorer l'état nutritionnel des communautés visées. Les agriculteurs bénéficieront de formations et échangeront sur les pratiques et les techniques de production de la patate douce avec leurs pairs, y compris le personnel des CDE, permettant la diffusion des savoirs en cascade. En parallèle, des formations sur la cuisine de la patate douce seront organisées, ainsi que des séances de sensibilisation sur ses bienfaits nutritionnels.

- Le projet est développé en étroite collaboration avec des agents du gouvernement des comtés, ainsi que différentes organisations de la société civile (Samburu Childrens Program, SAPCONE, Frontiers Children Development Program). La relation de travail positive de ChildFund Kenya avec ces autorités et partenaires contribuera à l'efficacité et à la durabilité de ces nouvelles activités.

Contact : Chloé Baury, Chargée de projet, cbaury@unenefantparlamain.org

Annexe 1 : situation géographique du projet

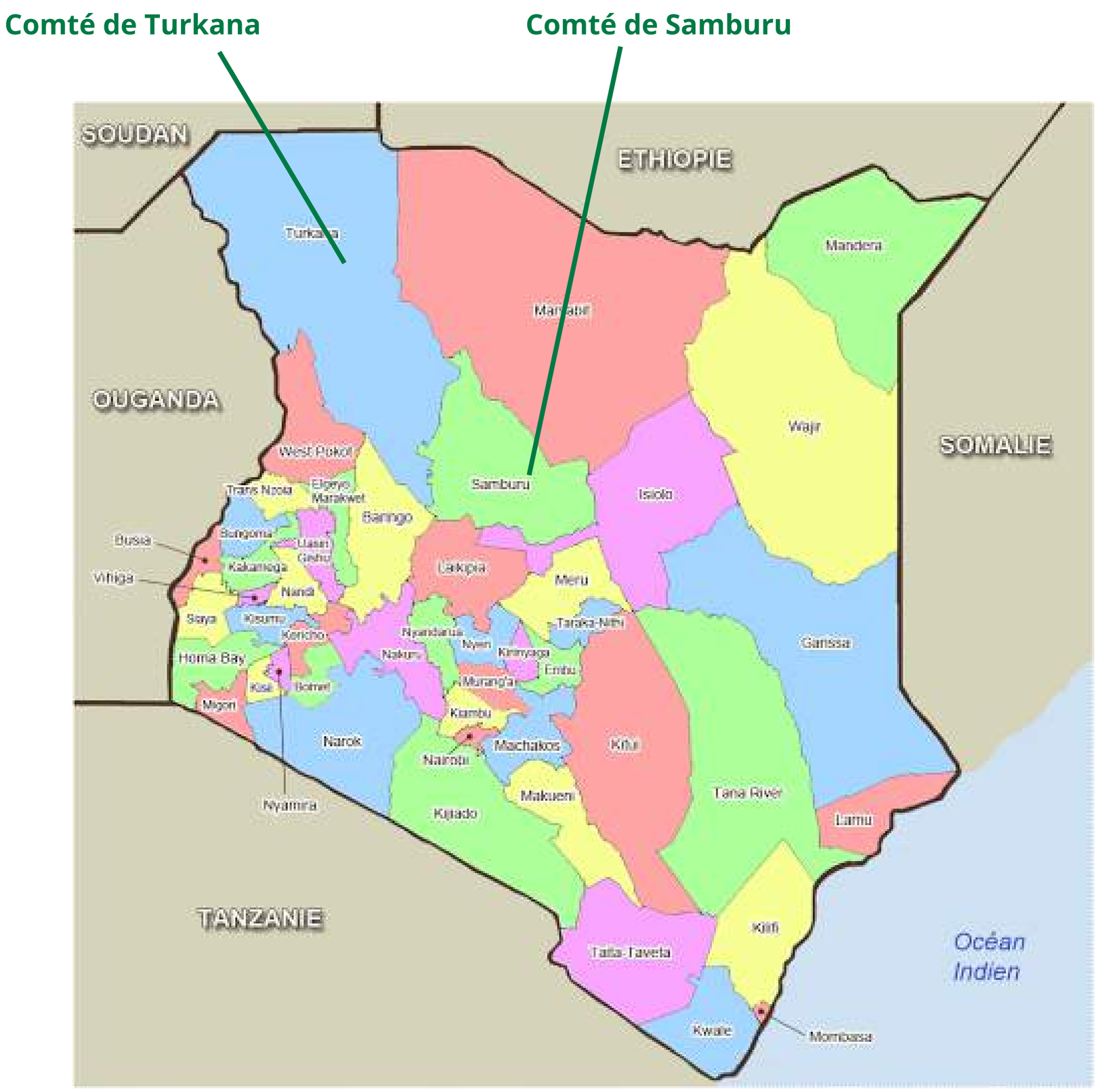

Annexe 2 : Budget détaillé

Activités	Quantité	Prix unitaire	Prix total EUR
Mesure, labour et hersage	10	50	500
Installation de clôture	10	1000	10000
Fourniture de filets d'ombrage	2	1500	3000
Fourniture de panneaux solaires photovoltaïques	2	800	1600
		Total budget terrain	15100
		Frais UEPLM	*3775*
		Total projet	**18875**